



16/05/2024

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET INITIATIVES SOLIDAIRES AU CŒUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors du Conseil municipal du lundi 24 juin 2024, plusieurs sujets majeurs ont été abordés, illustrant l'engagement de la ville de Montivilliers en faveur de l'amélioration du cadre de vie et du renforcement du lien social et de la participation citoyenne. À la demande du Maire Jérôme DUBOST, le Conseil a notamment adopté un coup de pouce au pouvoir d'achat des familles des écoliers, avec une réduction de la plupart des tarifs de l'accueil périscolaire.

Pouvoir d'achat : gel des tarifs de la restauration scolaire à la prochaine rentrée et baisse de tarifs pour le périscolaire

Lors de la prochaine rentrée scolaire, les tarifs de cantine n'évolueront pas malgré l'inflation et la poursuite de l'augmentation de la part des produits bio ou durable dans les assiettes. Mieux, le Conseil municipal a décidé d'un coup de pouce au pouvoir d'achat des familles pour l'année scolaire 2024-2025, avec des tarifs revus à la baisse, pour la plupart.

Des révisions de tarifs sont aussi à la baisse pour les accueils de loisirs municipaux. A titre d'exemple, une demi-journée coûtait à la rentrée 2023/2024 entre 1,40€ et 5,5€ pour les foyers appartenant aux différentes tranches de la catégorie A (quotient familial supérieur à 792€). Pour la rentrée 2024/2025 ils coûteront entre 1,20 et 3€. Les tarifs des grandes sorties pour ces mêmes catégories allaient de 21,40€ à 33,30€, ils seront désormais compris entre 17€ et 21€.

Emploi et formation des jeunes : développement du service civique et poursuite de l'offre d'apprentissage.

Depuis la rentrée 2020, la Ville de Montivilliers s'est engagée en faveur de l'emploi et de la formation des jeunes en créant des postes d'apprentissage et en accueillant des services civiques. L'engagement en faveur de l'apprentissage est confirmé pour l'année scolaire 2024/2025, avec 2 apprentis en poste qui poursuivront leur formation tandis que quatre nouveaux contrats d'apprentissage seront financés. Le Maire déplore cependant la diminution des moyens accordé par l'Etat au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) « *C'est là tout le paradoxe des effets d'annonce, avec un Etat qui, en 2022, a décidé de la prise en charge à 100 % des frais de formation des apprentis mais qui n'en a pas donné les moyens au CNFPT. Avant cela, 50 % de tous nos contrats d'apprentissage étaient pris en charge. La réforme semblait aller dans le bon sens... mais faute de voir ses crédits abondés par l'Etat, le CNFPT réduit ses accords. Cette année, seules 3 de nos 8 demandes ont été acceptées. Nous faisons le choix de financer un quatrième contrat sur les crédits villes. Au fond, cette réforme sans les moyens en face pénalise les communes qui jouaient déjà le jeu de l'apprentissage et prenaient leur part de l'effort en faveur de la formation des jeunes* ».

C'est également le dispositif service civique qui se voit renforcé avec la mise en place de mission dans le cadre du dispositif Service Civique Solidarité Senior pour accompagner les résidents des résidences autonomie Beauregard et Eau Vive et les personnes vulnérables. Quatre missions supplémentaires de service civique sont donc créées, pour une action de solidarité intergénérationnelle.

Mise en place d'une Réserve Communale Solidaire

Annoncée à la suite des inondations de décembre dernier, le Conseil municipal Montivilliers a adopté la création d'une Réserve Communale Solidaire. Cela permet aux habitants volontaires de prendre part aux actions de soutien et de solidarité en cas de crise. Cette réserve est ouverte à tous les citoyens volontaires de plus de 18 ans. Elle pourra intervenir en soutien à la population lors de situations d'urgence telles que des crises sanitaires, des inondations, des canicules ou encore des accidents technologiques. Les réservistes seront régulièrement formés et mobilisés pour des missions d'appui opérationnel, d'assistance et de prévention. *« Au-delà du renforcement de la capacité d'action mais aussi de l'organisation des bonnes volontés qui se font connaître spontanément lors d'événements tels que ceux qui nous ont frappés en décembre dernier, cette réserve communale solidaire est aussi une façon de renforcer la participation citoyenne, le lien social et rappeler l'importance de l'attention aux autres dans une société qui trop souvent est marquée par l'individualisme et le consumérisme. »* souligne le Maire, Jérôme DUBOST.

Subventions aux clubs sportifs et aux associations

Le Conseil municipal a également voté l'attribution des subventions annuelles aux clubs sportifs et aux associations. 139000€ ont été attribués aux clubs sportifs, dont notamment 33000€ pour le Groupe Montivillon de Tennis Le Havre Métropole, 26000€ pour l'Amicale Laïque de Montivilliers Basket-ball, 14 800€ pour l'Association Sportive de Montivilliers Football, et 8000€ pour le Montivilliers Handball.

Le tissu associatif essentiel à l'épanouissement social, à l'écoute et à la prévention, comme aux loisirs est également soutenu. Ainsi le Centre social AMISC recevra une subvention totale de 294392 €. De même, l'AHAPS bénéficiera d'une subvention de 20979 € pour l'année 2024 et la CLCV, dédiée à la défense des consommateurs et locataires, recevra 18000 €. L'AFGA se verra quant à elle attribuer 31500 €.

D'autres associations recevront un total de 21695 € pour leur fonctionnement, 3400 € pour des besoins exceptionnels et 1750 € pour des investissements.

Au total, ce sont plus de 500000€ de subventions qui ont été attribués.

Création d'une micro-forêt urbaine

Depuis deux ans, la Ville a entrepris la création d'une micro-forêt et souhaite développer ce projet dans le cadre des aides départementales à la végétalisation en Ville. Située entre la Sente aux eaux et la rue des Tilleuls, ce projet de forêt-jardin vise à transformer un terrain de 2 500 m² en îlot de nature, offrant de l'ombre et de la fraîcheur, ainsi qu'un espace de détente et de bien-être pour les riverains. La dernière phase de ce projet comprendra la finalisation des plantations et l'installation d'équipements adaptés à tous, avec une réalisation prévue à partir de l'hiver 2024/2025. Ces nouveaux arbres viendront s'ajouter au plus de 2500 qui ont été plantés par les équipes de la Ville depuis 2020. Tout en répondant aux enjeux liés au

changement climatique ou à la protection de la biodiversité, ce projet contribue avant tout à l'amélioration du cadre de vie et de bien-être en Ville.

Reconstruction de l'école Jean de la Fontaine : choix du cabinet d'architecte

Construite en 1982, l'école maternelle Jean de la Fontaine a accueilli des générations d'élèves de la petite à la grande section. En raison de l'incapacité de la structure à supporter des travaux de réhabilitation, et compte tenu des problèmes d'infiltration et de mauvaise isolation, la décision a été prise par la Ville de reconstruire entièrement l'école. Après les travaux de démolition fin 2023, et au terme de la procédure de sélection, le Conseil municipal a acté le choix du cabinet d'architecte retenu pour ce projet après un concours et l'évaluation des différentes propositions reçues, c'est l'Atelier Bettinger Desplanques qui a donc été choisi. Les travaux de construction devraient débuter au mois de novembre 2025, pour une livraison durant l'année scolaire 2026/2027. Ce projet, qui a bénéficié d'une subvention du Fonds Vert de l'Etat pour sa dimension énergétique et écologique, permettra de fusionner deux écoles en un seul lieu, optimisant ainsi les ressources et améliorant les conditions d'accueil pour les élèves et le personnel éducatif.

Présentation de la réhabilitation de la Résidence Président Wilson par Habitat 76

Mathilde MUS, directrice du territoire de la Pointe de Caux pour le bailleur Habitat 76, est intervenue en début de séance pour présenter les programmes de réhabilitation énergétique en cours à Montivilliers : celui du groupe de logements du Raimbourg et celui du groupe Président Wilson. Ces deux groupes, respectivement mis en service en 1963 et 1964, n'avaient pas encore connu de réhabilitation.

Contact presse :

Edwige CHAPELLE
Responsable du service Communication
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36
edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr

Benoît BAUDU
Chargé de Communication
Tél. 06 26 66 81 12
benoit.baudu@ville-montivilliers.fr